



République Française

COMMUNE LA CHENALOTTE

## PROCES-VERBAL



---

### PROCES-VERBAL

**Nombre de membres  
en exercice : 11**

**Séance ordinaire du 10 février 2025**

**Présents : 9**

L'an deux mille vingt-cinq et le dix février, l'assemblée régulièrement convoquée le trois février deux mille vingt-cinq, s'est réunie sous la présidence de Dimitri COULOUVRAT, Maire :

**Votants : 10**

**Sont présents :** Dimitri COULOUVRAT, Valérie EL NIESS, Florian GAIFFE, François JOLYOT, Christophe LE GAC, Jérôme LENTIER, Monique MOREAU, Sylvie PERSONENI, Christophe TSATSAS

**Représentée :** Agnès MARGUET par Jérôme LENTIER

**Excusé :** Julien ROUBLOT

**Secrétaire de séance :** François JOLYOT

---

La séance ouverte, M. François JOLYOT a été désigné secrétaire de séance. Le procès-verbal du Conseil municipal du 16 janvier est adopté à l'unanimité.

#### **DÉLIBÉRATION : PROJET DE RESTRUCTURATION DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE ET DE SON LOGEMENT : VALIDATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE (APS) - DE\_2025\_009**

M. le Maire rappelle que lors du Conseil municipal du 22 août 2024, le projet de restructuration du bâtiment de la mairie et de son logement a été validé.

Il ajoute que la maîtrise d'œuvre, Mme Dominique Reymond, architecte, mandataire du groupement BET GALLET Fluides et énergies SARL (études thermiques et performances énergétiques, fluides), BET VAUTE-SCHERMESSER (électricité, courants forts et faibles), BET PERRIN et Associés (études structures, bois, béton), LC2N (économie de la construction, OPC), retenue lors du Conseil municipal du 22 août 2024, a restitué l'Avant-Projet Sommaire à la commune, le 17 décembre 2024.

Après avoir envoyé les plans aux membres du Conseil municipal, M. le Maire les expose afin que la discussion puisse s'ouvrir.

Après discussion, les élus, à l'unanimité, valident :

- la création de deux logements accessibles depuis l'escalier extérieur de type T4 et T5,
- la réalisation d'un carport pour les véhicules des locataires,
- la pose de panneaux photovoltaïques sur ledit carport,
- le réaménagement complet de la mairie avec notamment le réaménagement du secrétariat, la création d'un bureau pour le Maire, la création d'une kitchenette,
- la création d'un auvent pour matérialiser et abriter l'entrée des administrés à la mairie du secrétariat.

Les nombreuses remarques des élus seront relayées à Mme Dominique Reymond et à M. Stéphane Gleize. Enfin, M. le Maire précise que le coût prévisionnel des travaux estimé par l'AMO s'élève à 1 120 480 € HT subventionné à 62,2 % soit 697 460 € et resterait à la charge de la commune 423 019 €.

### **DÉLIBÉRATION : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT « LES JONQUILLES » - DE\_2025\_010**

M. le Maire informe qu'une demande de modification de règlement de lotissement a été déposée en mairie. Provenant des habitants du lotissement « Les Jonquilles » et signée par l'ensemble des colotis, cette demande concerne l'article 7 dudit règlement.

Actuellement, il est dit concernant l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives « *Les marges d'isolement par rapport aux limites séparatives constituent des minimas impératifs.*

*Pour définir ces marges d'isolement, il est précisé que la distance comptée horizontalement de tout point d'un bâtiment (égout de toiture, balcon, terrasse, escalier...) au point de la limite parcellaire qui en est le plus rapprochée, doit être au moins égale à la moitié de la différence d'altitude entre ces deux points, sans pouvoir être inférieure à 4 mètres (H/2 minimum 4).*

M. le Maire ajoute que les colotis du lotissement « Les Jonquilles » demandent à l'unanimité qu'à l'article précité, il soit ajouté que la distance peut être de 3 mètres dans le cas de construction d'une annexe accolée à la construction principale.

Après cet exposé, les élus à l'unanimité, valident la proposition de modification des colotis du lotissement « Les Jonquilles » et autorisent M. le Maire à effectuer une demande de permis d'aménager modificatif.

### **DÉLIBÉRATION : LOGEMENT COMMUNAL MEUBLE SIS AU 1 RUE DES ÉCOLES : PROPOSITION D'UN BAIL DE MOBILITÉ AUX LOCATAIRES ACTUELS - DE\_2025\_011**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que celui-ci a pris la décision,

- lors de la réunion du 27 juin 2024, de ne pas reconduire, à partir du 27 novembre 2024, le bail du logement sis au 1 rue des Ecoles attribué à M. Davy Zielinski et de M. David Ciftci, en prévision des travaux à venir dans le cadre de la restructuration du bâtiment de la mairie ;
- lors de la réunion du 29 octobre 2024 de proposer aux locataires actuels un bail mobilité de 4 mois, soit jusqu'au 27 mars 2025

M. le Maire ajoute que la durée du bail mobilité peut être modifiée 1 fois par un avenant mais la durée totale dudit bail ne peut pas dépasser 10 mois. Aussi et compte tenu de l'avancée du projet et du planning prévisionnel, il propose de faire un avenant au bail et de le prolonger de 6 mois pour arriver aux 10 mois maximum.

Après cette présentation, les élus :

- valident la proposition de M. le Maire,
- autorisent M. le Maire à proposer aux locataires actuels, M. Davy Zielinski et M. David Ciftci, un bail mobilité d'une durée supplémentaire de 6 mois, soit du 27 mars 2025 au 27 septembre 2025,
- autorisent M. le Maire à signer l'avenant dudit bail.

### **DÉLIBÉRATION : DURÉE D'AMORTISSEMENT DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES – BUDGET ASSAINISSEMENT 16714 - DE\_2025\_012**

M. le Maire rappelle que l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des immobilisations et dégager les ressources pour pouvoir les renouveler régulièrement. Ce procédé comptable permet d'étaler dans le temps la charge consécutive au remplacement des immobilisations.

Les biens concernés sont les biens meubles, tels les mobiliers, véhicules, le matériel de bureau et les biens immeubles.

M. le Maire ajoute qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la durée d'amortissement selon la durée de vie probable des biens, ces derniers étant généralement établis de manière linéaire.

Il informe que,

selon la délibération du 12 avril 2018, la durée d'amortissement des biens meubles et immeubles du budget assainissement, étaient définis comme suit :

- Biens meubles sur 10 ans
- Biens immeubles sur 30 ans

selon la délibération du 07 mars 2024, il a été ajouté

- Biens immeubles et meubles d'une valeur inférieure à 5000 € sur 5 ans.

Or, M. le Maire propose d'ajouter une durée d'amortissement concernant la prestation de numérisation des réseaux eaux usées réalisée en 2024 par la Société Sopreco Diagway :

- Concessions et droits assimilés logiciels bureautiques sur 5 ans

Après cet exposé, les élus, à l'unanimité, acceptent la proposition de M. le Maire et propose une durée d'amortissement de 5 ans pour les concessions et droits assimilés logiciels bureautiques.

### Points divers

M. le Maire informe des points ci-dessous :

- **Projet panneaux photovoltaïques** : un compteur sera installé au bâtiment des salles des fêtes le 13 février par l'entreprise Balossi.
- **Bloc sanitaire de la petite salle des fêtes** : des contacts ont été pris avec les entreprises pour le réaménagement du bloc sanitaire de la petite salle rendu nécessaire par le grand nombre d'enfants inscrits à la restauration scolaire.
- **Assainissement – remplacement des tampons** : les travaux projetés rues Charlemagne, de la Fontaine, Rosemont, du Bois Joli et réalisés par l'entreprise Chopard-Lallier, commenceront la semaine du 17 février.
- **Matériel commun** : suite à la réunion avec Noël-Cerneux, M. le Maire fait le point des besoins des employés communaux : achat d'une voiture en remplacement du Partner, d'une débroussailleuse, d'une benne et d'une décapeuse thermique.
- **Transfert des compétences eaux et assainissement à la Communauté de communes du Plateau du Russey** : M. le Maire fait le point de l'avancée du dossier en précisant que la phase 1 de l'étude menée par KPMG et Geoprotech durant laquelle un certain nombre de documents sur les réseaux, les équipements, sur les budgets ont été transmis, est terminée. Un comité de pilotage se déroulera le 12 février à 20h00 à la CCPR pour faire le bilan de cette première phase.
- **Ferme Barbier** : un devis a été demandé à l'entreprise LJ Toiture pour un re-bachage ou autre solution pour protéger au mieux la ferme des intempéries. Par ailleurs, il ajoute que la ferme, site sélectionné dans le cadre d'une étude sur les friches menée par le PNR et l'AUDAB, n'a pas été retenue pour la phase 4.
- **DECI : défense extérieure contre l'incendie** : a rencontré la nouvelle référente pour la commune, la Lieutenant Hors-classe, Sandrine Grugnet-Liegeon du SDIS 25, au hameau des Palais. En effet, l'accès au poteau à incendie existant pose problème. En cas de sinistre du bâtiment agricole qui longe le chemin d'accès audit poteau, les pompiers ne pourraient pas passer avec leur camion. Dès lors, le déplacement du poteau ou la création d'un chemin est nécessaire.
- **Bâtiment des salles des fêtes : commission de sécurité** : ladite commission qui effectue le contrôle tous les 5 ans, passera le mardi 11 mars.
- **Défibrillateur** : a été contrôlé le 05 février dernier par la société Défibril
- **Formation aux gestes qui sauvent** : la formation aux gestes qui sauvent, destinée aux habitants, se déroulera le samedi 15 mars de 9h30 à 11h30.
- **Vente de terrains (Clos Mercier 2)** : les terrains restants du Clos Mercier 2 seront vendus d'ici la fin mars à la société Pro Immo 25.
- **Arceaux à vélo** : dans le cadre du plan doux horloger, la CCPR a la possibilité de se faire financer une partie des arceaux à vélo qui seront déployés sur le territoire. La commune en a commandé 3 qui seront installés à proximité de la mairie.
- **Animations / manifestations** : différentes dates à retenir :
  - **Carnaval de l'école intercommunale des Barnolottins** : le jeudi 13 mars à partir de 14h00, les élèves déambuleront dans les rues du village.
  - **Opération brioches de l'ADAPEI** : du 08 au 12 avril

- **Nettoyage de printemps** : le samedi 26 avril avec l'Amicale des Sauterelles
- **Conférence sur Léonie Duquet** de M. Frédéric Santangelo, auteur du livre « se taire serait lâche » qui retrace le parcours de cette religieuse en Argentine le vendredi 16 mai à 20h00 à la grande salle des Tilleuls.
- **Marché de l'association des 17 sapins** : le dimanche 22 juin de 7h30 à 19h00
- **Ronde de l'espoir** : le samedi 06 septembre pour une petite collation
- **400 ans de l'église** : conférence de M. Jean-Michel Blanchot le 10 octobre à 20h00

M. le Maire,  
Dimitri COULOUVRAT

Secrétaire,  
M. François JOLYOT